

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE CLERMONTCANTON DE
SAINT JUST EN CHAUSSEEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Délibération
N° 2026-46

Le 29 avril deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 22 avril 2026.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Pascal Bourgeteau, Mme Sandrine Mahutte, M. Matthias Matron, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Patrick Convers, Adjoints ; M. Vincent Berthelot, Mme Sandrine Bornsiak, Mme Katia Bucamp, Mme Dominique Chédeville, Mme Michèle Coulon, M. Pascal Frazao, M. Cédric Desmedt, Mme Marie-France Leverbe, M. Thierry Manfredi, Mme Elisabeth Rouvreau, M. Christophe Trevily, M. Thierry Wims, M. Romuald Cazier, M. Julien Corette, Mme Eléa Flament, M. Pascal Foviaux, M. Matthieu Grene et Mme Cécilia Rucquoy formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, Mme Anne-Sophie François par M. Julien Corette.

ABSENTE : Mme Colette Dollez

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Ayant donné procuration : 2
- Votants : 28
- Absent excusé : -
- Absent : 1

Madame Marie-France LEVERBE a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Objet : Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 3 avril 2026, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

2° De fixer, dans la limite d'un montant de 1 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de procédures dématérialisées,	Décision n° 2026-04 du 17 avril 2026 fixant le tarif d'inscription à la sortie du 13 juin 2026 organisée par la Commission Affaires Sociales
9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	Décision n° 2026-05 du 21 avril 2026 acceptant un don de 200 € de l'entreprise MDEC QHSE

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par M. Bernard DUBOUIL,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-17 en date du 3 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

Pour copie conforme.


Bernard DUBOUIL
 Maire de St Just-en-Chaussée

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
 060-216005744-20260429-2026-46-DE
 Date de télétransmission : 05/05/2026
 Date de réception préfecture : 05/05/2026